



Souffel
WEYERSHEIM

www.souffelweyersheim.fr

République française
Commune de Souffelweyersheim
Arrondissement de Strasbourg-Ville
Département du Bas-Rhin

ARRÊTÉ MUNICIPAL N° 23/2026

Portant délégation de signature pour la mise à jour du Répertoire Électoral Unique (REU)

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE SOUFFELWEYERSHEIM,

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales et plus particulièrement son article L.2122.19 ;
- VU le Code Électoral notamment ses articles L.16 à L.20 ;
- VU l'arrêté municipal n° 21/2020 en date du 02 juillet 2020 ;

CONSIDÉRANT que pour assurer le bon fonctionnement du service public et notamment la gestion du Répertoire Électoral Unique, il convient de déléguer signature à un agent communal ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Délégation de signature est accordée à Madame Nathalie KOLLIBAY, adjoint administratif principal territorial de 2ème classe, affectée au service élections et placée sous l'autorité de la Responsable du Service Accueil et Population, à l'effet de signer, au nom du maire et sous son contrôle :

1° Les convocations, courriers d'information et tous actes préparatoires relatifs à la gestion des inscriptions et radiations sur les listes électorales ;

2° Les transmissions au représentant de l'État et à l'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE) des modifications du Répertoire Électoral Unique ;

3° Les notifications individuelles adressées aux électeurs à la suite des décisions prises par le maire.

ARTICLE 2 : La présente délégation de signature est accordée sous le contrôle et la responsabilité du Maire.

ARTICLE 3 : L'arrêté municipal n° 21/2020 du 02 juillet 2020 est abrogé

ARTICLE 4 : Le présent arrêté sera :

- transmis à :
 - M. le Préfet de la Région Grand Est, Préfet du Bas-Rhin

- Publié au recueil des actes administratifs de la commune et mis en ligne sur le site internet de la commune

- notifié à :
 - Mme Nathalie KOLLIBAY, l'intéressée

- entre en vigueur à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département.

ARTICLE 5 : La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Souffelweyersheim, le 02 avril 2026

Le Maire



Pierre PERRIN

Nathalie KOLLIBAY

Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe,
Fonctionnaire titulaire,
Agent d'accueil & d'information – État Civil

« Vu pour acceptation de la délégation »